

Rapport d'activités mai 2016 – avril 2017

Assemblée générale statutaire Section SSP-Enseignant-e-s - Région Neuchâtel 25 avril 2017

Le rapport d'activités de la section enseignement du SSP Région Neuchâtel constitue un reflet le plus précis possible des activités menées par le syndicat au cours de l'année écoulée, mais en aucun cas une retranscription exhaustive de l'ensemble de son action.

1. Politique salariale du Conseil d'Etat

Pour rappel (Fin 2014 – début 2016)

En automne 2014, coup de tonnerre : le Conseil d'Etat annonce la suppression du système salarial de la fonction publique (administration cantonale et enseignants). Il impose un « régime transitoire » où la progression salariale est limitée à 0,5% de la masse salariale globale et qui doit durer deux ans, jusqu'à l'introduction d'une nouvelle grille salariale unique. Pour les enseignants, la moitié de la progression salariale est ainsi amputée. La réaction des syndicats de la fonction publique, SSP en tête, ne se fait pas attendre : une grande manifestation rassemblant 2000 personnes se déroule à Neuchâtel le 26 novembre pour dénoncer les coupes dans les salaires et une « mobilisation-débrayage » a lieu au Château le 2 décembre.

Début 2015, le Conseil d'Etat met sur pied un comité de pilotage pour élaborer la nouvelle politique salariale. Les syndicats en sont exclus et sont relégués dans un « groupe de consultation ». Craignant qu'il s'agisse d'un groupe alibi, le SSP hésite à y prendre part, puis finit par accepter. Rapidement, les syndicats contestent les propositions qui leur sont faites.

En novembre 2015, le Conseil d'Etat présente son projet impliquant une baisse du salaire de carrière des enseignants et des perspectives salariales des basses classes de l'administration. Les syndicats rejettent unanimement ce projet et organisent début décembre une manifestation au Château, qui est bien suivie.

Suite à cela, le Conseil d'Etat fait mine de reculer et d'associer davantage les syndicats en remplaçant le groupe de « consultation » par le groupe « élaboration », qui pourra faire des propositions. Ce que les syndicats feront. Mais en mars 2016, le gouvernement les rejette en bloc et revient à son projet initial, qu'il confirmera définitivement le 27 mai.

Le temps de la mobilisation

A partir de ce moment, la confrontation avec le Conseil d'Etat est déclarée. Le temps de la mobilisation est arrivé. Le 20 juin, l'ensemble des syndicats de la fonction publique sont réunis en assemblée générale (AG) pour discuter des mesures de lutte. L'assemblée décide entre autres d'organiser une grande manifestation en septembre, de se retirer des groupes de travail avec

l'Etat et de publier une page payante dans la presse régionale pour expliquer pourquoi les syndicats s'opposent au projet de grille salariale. Des mesures plus musclées sont évoquées mais pas votées à ce stade.

Rapidement, il s'avère que les deux syndicats de policiers ne se mobiliseront pas. Craignant de les voir descendre dans la rue, Alain Ribaux, leur ministre de tutelle, leur propose des négociations en bilatéral, qu'ils acceptent. Quant aux autres syndicats dans l'administration, leur capacité de mobilisation est modeste. Ne reste donc que les deux syndicats d'enseignants (SSP et SAEN – Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois) pour aller de l'avant, avec le SSP comme moteur.

Après les vacances d'été, le 31 août, une pause prolongée (durant laquelle les enseignants assument l'encadrement des élèves) est organisée dans les écoles. Le Département de l'éducation réagit de manière disproportionnée en décrétant qu'il s'agit d'une grève et en décidant de ponctionner les salaires, ce qui fâche les syndicats. La tension monte d'un cran.

Le 10 septembre, la page payante des syndicats paraît dans la presse régionale. Les retours sont bons. Le conflit commence à faire parler de lui.

Le 15 septembre, la manifestation de la fonction publique contre la politique salariale réunit 1200 personnes à Neuchâtel. L'assemblée générale qui suit décide de fixer un ultimatum au Conseil d'Etat au 26 septembre pour qu'il retire son projet de grille salariale, faute de quoi les mesures de lutte décidées, mais non communiquées, seront mises en œuvre.

Une rencontre avec le gouvernement a lieu le 27 septembre, mais au lieu de répondre aux revendications des syndicats, il annonce un nouveau plan d'économies de 100 millions de francs, avec à la clé le passage de 40 à 41h de travail hebdomadaire et la suppression de 60 postes de travail dans l'administration cantonale. C'est l'échec total des discussions. Les deux syndicats lancent immédiatement leur mesure de lutte : la « grève administrative ».

Le 2 novembre, lors de la traditionnelle Journée syndicale des enseignants qui fait salle comble, le SSP vote à une très large majorité un préavis de grève pour le 8 novembre, reconductible le 9 novembre. Du côté du SAEN, on vote sur les mêmes propositions, mais le nombre trop élevé d'abstentions ne permet pas d'entériner la grève. Le président du SAEN encourage cependant ses membres à rejoindre le mouvement de grève décidé par le SSP. La grève administrative se poursuit jusqu'à la fin de l'année.

Le 8 novembre, environ 700 enseignants sont en grève, soit un quart des effectifs dans l'enseignement obligatoire et plus de 10% dans le secondaire 2. A Neuchâtel, plusieurs centaines d'enseignants organisent spontanément un cortège funéraire jusqu'au Château pour y enterrer l'école. L'après-midi, un rassemblement réunissant près de 1000 personnes a lieu à La Chaux-de-Fonds, suivi d'une AG où la grève est reconduite à la quasi-unanimité. Parallèlement, les grévistes acceptent que des représentants des syndicats rencontrent, à sa demande, la cheffe du Département de l'éducation.

Le 9 novembre, la grève se poursuit avec la même participation et le Conseil d'Etat ne cédant pas, l'AG décide de reconduire la grève les 24 et 25 novembre. Suite à la rencontre informelle avec Monika Maire-Hefti, rien n'est communiqué à l'extérieur.

Le 14 novembre, bonne nouvelle : le SAEN décide en AG de rejoindre le mouvement de grève.

Le 22 novembre, le Conseil d'Etat refuse une nouvelle proposition des syndicats faisant suite à la rencontre informelle avec Madame Maire-Hefti : il maintient la grille salariale mais propose des améliorations des conditions de travail et invite les syndicats à discuter le 30 novembre à 7h.

La grève du 24 novembre est à nouveau bien suivie. L'après-midi, les grévistes se retrouvent dans la cour du Château pleine à craquer où ils déposent une pétition munie de 4500 signatures récoltées en deux semaines et réclamant le retrait de la grille salariale. Madame Maire-Hefti s'adresse aux grévistes, qui la reçoivent froidement. Les enseignants se rendent ensuite en cortège jusqu'à la salle où se tient l'AG, qui décide de repousser la grève au 30 novembre, lorsque les syndicats rencontrent le Conseil d'Etat.

Le 26 novembre, à l'appel de tous les syndicats et partis de gauche, a lieu à La Chaux-de-Fonds une manifestation contre l'austérité qui réunit 1200 personnes.

Le 30 novembre dès 6h45, par un froid de canard, quelque 400 enseignants sont présents dans la cour du Château pour soutenir les représentants syndicaux dans les discussions avec le Conseil d'Etat, présent in corpore. Malgré l'insistance des syndicats, celui-ci ne cède pas sur la grille salariale, mais accepte d'étudier de nouvelles concessions sur les conditions de travail. Il s'engage à nous écrire le jour même. Dans son courrier, sans surprise, le gouvernement refuse de retirer la grille salariale mais accepte quasiment toutes les propositions des syndicats sur les conditions de travail. En contrepartie, il exige que le conflit cesse.

Le 1er décembre, les deux syndicats se prononcent – séparément – sur les propositions du Conseil d'Etat, qu'ils acceptent à large majorité (80%). Le conflit est donc suspendu (et non arrêté). Au sein du SSP, les débats ont été vifs car certains auraient voulu poursuivre la grève jusqu'à ce que le Conseil d'Etat cède. Mais une majorité en a décidé autrement, estimant le retrait de la grille salariale illusoire avec une mobilisation en nette baisse.

2. Epreuves cantonales de compétences 8-9H

La pétition proposée conjointement par le SSP et le SAEN pour la suppression de ces épreuves a eu un très grand succès : elle a été signée par la majorité des enseignants concernés. Pourquoi passer autant de temps pour affiner les niveaux d'une poignée d'élèves, sans forcément en tenir compte en fin d'année ? Dans le cadre des négociations dans le but de sortir de la grève contre la grille salariale, le Conseil d'Etat a accepté de supprimer ces épreuves fortement contestées par le corps enseignant. Le DEF en a profité pour faire quelques économies. Les épreuves déjà réalisées seront mises à disposition des enseignants, en tant qu'exercices, par le biais des directions. Peut-être reverrons-nous ce genre d'évaluations lorsque les cantons romands se seront mis d'accord pour une harmonisation.

Pour cette année, l'enclassement des élèves dans les niveaux 1 et 2 continuera de se faire grâce aux moyennes et pour ceux qui se situeront entre 4,50 et 4,74, l'avis du conseil été classe sera donné aux parents ; mais ces derniers pourront finalement décider, s'ils ne sont pas d'accord avec ce qui est proposé. Plusieurs collègues nous ont déjà fait connaître leur mécontentement et leurs inquiétudes à propos de la réforme du cycle 3 en général et plus particulièrement en ce qui concerne la "fourchette" admise ; elle serait trop basse et ils proposent de la remonter (entre 4,74 et 4,94?). À discuter lors d'une prochaine rencontre DEF syndicats.

3. Nouvelle évaluation en 1^{ère} et 2^{ème} Harmos

Le SSP – suivi par le SAEN – a dénoncé la nouvelle évaluation des élèves de 1-2.

Suite au dépôt d'une pétition demandant de revoir cette dernière, la cheffe du DEF a mis en place un groupe de travail accéléré ayant pour mandat de créer un nouveau document.

Marie Guinand et Annette Matthey-Christen ont représenté le SSP dans ce groupe de travail. Il a été très difficile de travailler avec la cheffe du groupe, qui n'a pas cessé de revenir sur les décisions prises, refusant les PV et contredisant même les avis de la cheffe du DEF. Après une lutte sans relâche, nous avons abouti à de nouveaux documents plus humains et moins intellectuels. A ce jour, il reste encore à modifier l'arrêté afin qu'il corresponde aux changements et n'ouvre pas la porte à des interprétations des directeurs.

Un groupe de travail démarrera en avril 2017 afin de continuer la réflexion pour les 3-4H. Geoffrey Fivaz y représentera le SSP.

4. **Inégalité de traitement des maîtres de sports**

Le SSP a obtenu que l'inégalité salariale subie par les maîtres d'éducation physique (MEPH) au bénéfice d'un master soit corrigée dès la rentrée d'août 2017. C'est une victoire importante et quasi inespérée pour cette catégorie d'enseignants qui lutte depuis de très nombreuses années pour obtenir une reconnaissance dans ce domaine. Une récente tentative juridique a d'ailleurs encore été déboutée par le Tribunal fédéral il y a environ 5 ans (juin 2011). Cette révision de classification des MEPH est intervenue dans le contexte de la lutte contre la nouvelle grille salariale. Même si on peut se réjouir d'avoir obtenu une victoire dans cette lutte syndicale de longue haleine, on peut toutefois regretter que cette décision ait été obtenue dans le cadre d'un rapport de force et non dans celui d'un processus de reconnaissance de la valeur de la formation des MEPS et de la qualité des leçons dispensées par ces derniers.

Il subsiste encore un bémol dans ce dossier : l'entrée dans la nouvelle grille salariale a généré de nouvelles inégalités de traitement, notamment par le fait qu'un enseignant avec plusieurs classes salariales possède maintenant de surcroît des annuités différentes. Cela est dû à l'entrée horizontale dans la nouvelle grille. Dans un courrier daté du 20 février dernier, le SSP-EN a demandé à la Conseillère d'Etat Mme Monika Maire-Hefti la confirmation que les différences d'annuités seront supprimées à cette occasion. Il est essentiel à nos yeux que le salaire soit identique entre les différentes branches enseignées par une même personne.

Par ailleurs, la lutte continue pour défendre les titulaires d'un bachelor qui subissent toujours cette injustice, le Conseil d'Etat n'étant pas rentré en matière pour cette catégorie d'enseignants lors du conflit social de novembre dernier. Dans cette optique, il sera vital que des personnes s'engagent pour renforcer l'équipe qui les défend.

Il faudra également être vigilant durant l'évaluation des fonctions qui devrait démarrer prochainement. En effet, il conviendra de mettre en lumière la profession de MEPH afin qu'elle soit réellement reconnue à sa juste valeur.

5. **Colloques cantonaux**

Lors de la dernière rencontre DEF-Syndicats du 25 janvier 2017, la question du rétablissement des colloques cantonaux a une nouvelle fois été abordée. Les représentants du SSP-EN ont déploré l'inefficacité et le manque de représentativité des groupes de référence. L'idée d'avoir un chef de file ou un représentant par cercle scolaire et par discipline (ou domaine) a été avancée. Mais le chef du SEO refuse obstinément un retour à l'ancien système, trop lourd à gérer pour son service. La cheffe du DEF a reconnu que la situation doit être améliorée. Une réflexion sera menée et des propositions seront faites.

6. **Rénovation des filières du cycle 3**

A plusieurs reprises, le SSP a relayé à Mme Maire-Hefti les inquiétudes grandissantes de nombreux enseignants face à la nouvelle réforme des filières du cycle 3.

Cette réforme handicape les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, d'organisation, etc. Elle ne leur permet pas de s'épanouir dans leur travail en classe, car ces élèves perdent le cadre sécurisant qu'offrait le suivi d'un enseignant qui les connaît bien. Le système mis en place ne peut répondre aux attentes et les parents ont de quoi être très inquiets.

L'hétérogénéité du niveau 1 liée aux différences énormes de compétences entre les élèves (élèves allophones et élèves aux besoins éducatifs particuliers (BEP)). Les élèves les plus "faibles" sont les grands perdants. Au niveau 1, les enseignants n'ont pas la possibilité de gérer efficacement leurs classes et de fournir le travail attendu en l'état. Les effectifs des classes sont trop élevés. Le suivi des élèves s'est clairement dégradé.

L'évaluation pose aussi un problème : en PP un élève pouvait avoir une note de 5 qui correspondait à son niveau, cela était valorisant. Actuellement ce même élève ne peut pas avoir un 5 car cela voudrait dire qu'il peut passer au niveau 2 et il n'a pas forcément les compétences pour ce passage. Avec ce système, l'élève ne peut pas être bon dans son niveau ! Pour la suite, comment faire comprendre à un patron d'apprentissage que l'élève était bon dans le niveau 1 alors qu'il a une note « que » de 4 ?

Le SSP exigera du DEF qu'il revoie rapidement sa copie. Les enseignants font de leur mieux mais sont découragés et attendent d'être écoutés. Face aux difficultés dont la liste est aussi longue qu'édifiante, le SEO devra prendre en compte le malaise général. Les enseignants sont confrontés à une réalité qui est source d'anxiété et de lassitude. Le découragement est à la mesure des attentes déçues.

7. Conservatoire de musique Conservatoire neuchâtelois (CMNE)

La situation des enseignants du CMNE est relativement précaire. En effet, leur taux d'activité découle directement du nombre d'élèves inscrits et peut ainsi varier chaque année.

Suite à différentes interpellations du SSP, Mme Maire-Hefti a accepté de mettre sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir à l'amélioration du statut des enseignants du CMNE. Jean-François Lehmann et Claude Grimm y représentent les enseignants syndiqués. Dès le départ, les réflexions de ce groupe ont été limitées par le fait qu'elles ne devaient engendrer aucun coût supplémentaire. Comment, en effet, améliorer les statuts des enseignants sans surcoût ? Après 6 séances, le groupe de travail a rédigé une note à l'attention de Mme Maire-Hefti. Si, face à la complexité du sujet, il a dans un premier temps renoncé à proposer un modèle alternatif visant à diminuer les fluctuations de taux des enseignants, il propose certaines adaptations réglementaires mais aussi d'appliquer les règlements en vigueur qui ne l'étaient pas. Les enseignants seront consultés à fin avril, avant de rendre la note à Mme Maire-Hefti. Le groupe demande au DEF une prolongation du groupe afin de poursuivre la réflexion.

8. Suppression de la caisse de remplacement

Suite au dépôt en 2015 de la motion populaire demandant la suppression de la retenue salariale pour financer les remplaçant-e-s en cas de maladie ou d'accident, le Grand Conseil a refusé cette demande en février 2016 mais a demandé que la question du coût des remplacements soit traitée dans le cadre des travaux liés à la nouvelle politique salariale.

Suite à la grève, les enseignants ont en effet obtenu que cette exception neuchâteloise soit enfin supprimée. Le coût des remplacements seront assumés dès la rentrée d'août 2017 par le canton et les communes exclusivement.

9. HE-ARC

Le SSP participe aux séances de la commission de travail du conseil du personnel, à laquelle prend également part la présidence du COSTRA, qui est actuellement assumée par M. Bernhard Pulver, conseiller d'Etat bernois.

HE-ARC Santé :

Suite à des problèmes récurrents au sein du domaine Santé de la HE-ARC qui n'ont pas été entendus par la direction, les enseignants syndiqués se sont adressés aux autorités politiques. Le comité stratégique (COSTRA) a décidé de réaliser un bilan du domaine. Le syndicat a été associé au processus en tant que membre du comité de pilotage. Suite à ce bilan, le COSTRA a décidé de réaliser un processus participatif dont les résultats ont été présentés au personnel à la fin du mois de mars 2017. Pour la première fois, les enseignants syndiqués estiment avoir été entendus. Reste désormais à s'assurer que les recommandations faites par le mandataire, qui ont été acceptées par le mandant, seront appliquées.

10. Journée syndicale du 2 novembre 2016

La participation à la Journée syndicale a été massive. En plus des « habitués », les enseignants se sentant concernés par le projet de nouvelle grille salariale sont également venus.

Lors des salutations, le comité (qui est bien représentatif) annonce qu'il cherche toujours des nouveaux membres prêts à s'investir. Marie Guinand et Michel Gindrat annoncent qu'ils démissionneront de leur fonction de co-président-e-s lors de la prochaine assemblée statutaire. En avril-mai 2017, la place sera donc à repourvoir.

Dans une première partie, le comité au complet transmet des informations sur différents sujets : Evaluation en 1-2H (Marie Guinand) – Rénovation du cycle 3 (Yann Queloz) – Echec en 8H et épreuves cantonales en 8 et 9H (Laure Galley) – Colloques cantonaux (Yann Queloz) – enseignement spécialisé (Monique Gagnebin) – charge globale à l'ESTER (Sarah Blum) – épuisement professionnel (Laure Galley) – conservatoire de musique (Claude Grimm) – caisse de remplacement (Laure Galley) – comité anti-crise (Claude Grimm) – caisse de pension (Paul Jambé).

En deuxième partie, la parole est donnée à Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS, et Julien Eggenberger, président du SSP région Vaud. Le premier dresse un état succinct des finances cantonales et des programmes d'austérité en Suisse. Quant au second, il présente l'expérience de mobilisation des enseignants dans le canton de Vaud contre la politique salariale de l'Etat.

Une troisième partie est consacrée au projet de grille salariale du gouvernement neuchâtelois.

Michel Gindrat résume la situation (effets et pertes avec la nouvelle grille) et les actions syndicales déjà réalisées (pause prolongée le 31 août – page le 10 septembre dans L'Express-L'Impartial – Manifestation le 15 septembre suivie d'une AG – grève administrative dès le 16 septembre - lettres au département).

Steeve Lambrigger présente le projet de grève reconductible préparé par le comité (grève le 8 novembre, reconductible le 9 novembre ; plan de la journée ; AG dans l'après-midi pour décider

de la poursuite ou non de la grève ; lettre au Conseil d'Etat lui demandant de retirer la grille salariale et de nous donner une réponse avant 15h00)

Lors du vote, la grève le 8 novembre, reconductible le 9 novembre, est acceptée à une très large majorité.

11. Groupes de travail et commissions

- Rencontres DEF – syndicats

Ce groupe de travail, qui réunit la cheffe du DEF, ses chefs de service ainsi que les deux syndicats d'enseignants, traite de tous les sujets en lien avec l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Les syndicats peuvent décider d'une partie des sujets qui seront abordés lors de ces rencontres. Voici quelques-uns des thèmes qui ont été abordés par le SSP au cours de l'année écoulée : les échecs semestriels graves en 9H, les épreuves cantonales de compétences en 9-10H, la réintroduction des colloques cantonaux (demande du SSP), l'enseignement des généralistes en 11H, les réformes des moyens d'enseignement en géographie et en histoire en 9H, charge globale des enseignants dans la formation professionnelle, etc.

En septembre 2016, au vu de la situation de blocage entre le Conseil d'Etat et les syndicats concernant le projet de grille salariale, les deux syndicats d'enseignants ont décidé de « boycotter » la rencontre DEF-syndicats du 22 septembre. Les syndicats ont ainsi décidé de réagir à la réaction disproportionnée du DEF face à la pause prolongée du 31 août dans les écoles ainsi qu'à l'attitude de fermeture du gouvernement à l'égard des syndicats.

Suite à l'annonce par le Conseil d'Etat en automne 2016 du nouveau plan d'assainissement de 100 millions de francs, les syndicats ont appris de manière informelle que les mesures d'économies prévues au sein du DEF avaient été présentées aux directions d'école, mais pas aux syndicats. Ceux-ci ont donc réclamé en urgence une réunion avec la cheffe du DEF, qui a eu lieu début janvier 2017. Si les syndicats ont pu donner leur avis sur les mesures retenues, ils ont cependant été mis devant le fait accompli, celles-ci ayant déjà été décidées.

- Conseil scolaire :

Le Conseil scolaire s'est réuni à deux reprises : le 20 octobre et le 29 mars 2017. Le Conseil scolaire est informatif, voire consultatif, mais il ne prend aucune décision. Les thèmes qui ont été abordés lors de ces séances sont les suivants :

Conditions d'accès au postobligatoire (20.10.16)

Bilan des épreuves de 8-9H (20.10.16)

Mesures d'économies au sein du DEF 29.03.17)

Accord avec les syndicats suite à la grève (29.03.17)

Bilan de législature (29.03.17)

Organes de suivi et surveillance de l'Ecole obligatoire : point de la situation (29.03.17)

- Copil Harmos de l'enseignement spécialisé et rénovation du cycle 3 :

Le Copil HarmoS se réunit environ tous les trois mois. Le SSP-EN y est représenté alternativement par Odile Rusca et Yann Queloz. Lors des dernières réunions, les points suivants ont été traités :

- la suppression des épreuves cantonales (EC8 et EC9) ;
- les profils des enseignant-e-s de 11e année ;

- le dispositif des « animateurs-évaluation aux cycles 1 et 2 » ;
 - le mémento statistique de l'école neuchâteloise ;
 - la situation et le suivi de la rénovation du cycle 3.
- **Groupe de pilotage relatif à la rénovation du cycle 3 :**
Christophe Gigon a suivi le groupe jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Il s'agit d'un groupe décisionnel qui demande un grand investissement en terme de temps (2 heures toutes les deux semaines environ). Tous les changements du cycle 3 y sont discutés. Quasiment tous les directeurs sont présents + OCOSP + les deux syndicats.
Exemples de thèmes discutés lors de ces réunions : options professionnelles de 11H + encadrement du renforcement ; options académiques ; épreuves de 8-9H ; suppression des EC 8-9H ; enseignement au cycle 3 (qui peut enseigner quoi) ; divers règlements liés au cycle 3 ; surcharge des classes à effectif réduit (FS-TE) ; données statistiques ; bilan de la rénovation ; etc.
- **Groupe relatif à l'évaluation :**
Ce groupe se retrouve trois fois par année et est par conséquent assez peu actif. Il est composé de directeurs et de membres des deux syndicats, Marie Guinand et Yann Queloz pour le SSP-EN. Les nouveaux documents pour l'évaluation en 1-2 ainsi que de l'arrêté qui est à modifier y ont été présentés et discutés. Ce groupe fait également un lien avec la HEP-BEJUNE pour la formation continue.
Un sous-groupe de pilotage pour l'évaluation au cycle 3 s'est formé durant l'automne 2016. Il est composé de deux représentants du SEO, d'un directeur et d'un membre de chaque syndicat (Yann Queloz pour le SSP-EN). Jusqu'à présent, il s'est réuni à trois reprises pour dégager les principaux problèmes liés à l'évaluation au cycle 3 (difficulté d'attribuer de bonnes notes au niveau 1, difficulté de gérer l'hétérogénéité dans les classes de niveau 1 comme dans les classes hétérogènes, impossibilité de mettre en évidence la progression de l'élève en s'appuyant sur des moyennes annuelles, moyenne générale sans valeur, attentes fondamentales à atteindre mal définies en fin de 9e et 10e années pour chaque domaine du PER). Il mène aussi une réflexion sur les soutiens à apporter aux enseignants afin que leurs pratiques permettent à chaque élève de développer au mieux ses compétences.
- **Groupe « accompagnement des enseignants du cycle 3 » :**
Réuni trois fois par année, ce groupe est composé de représentants du SEO et de la HEP-BEJUNE, de membres de direction et de représentants syndicaux (Yann Queloz pour le SSP-EN). Il assure le suivi des formations complémentaires pour les enseignants généralistes et de la formation en mathématiques pour les enseignants spécialistes en sciences. Il est également chargé d'élaborer un projet de formation à la différenciation portant aussi bien sur l'enseignement que sur l'évaluation.
- **Comité de la caisse de remplacement :**
Patrick Turtschy participe au comité de la caisse de remplacement (CR) depuis une vingtaine d'années. Suite à une augmentation de 80% d'arrêt maladie, un groupe pénibilité a été mis sur pied (voir ci-dessous).
Lors de la séance du 30 mai 2016, nous avons appris que dans le cadre de la nouvelle politique salariale du canton, le Conseil d'État prévoyait de supprimer la cotisation des enseignants à la CR

(0,67 % pour 2016). En fait, on a appris que la suppression de la caisse était envisagée et que les remplacements seraient dorénavant gérés par les Communes.

Le personnel actuellement engagé à la CR sera accompagné, c'est-à-dire que l'État aidera les personnes concernées à retrouver un emploi.

Les représentants syndicaux ont proposé de maintenir la CR, mais que son financement ne soit à l'avenir assuré que par les employeurs, avec à la clé de répartition entre l'État et les Communes.

Celles-ci et l'État ont maintenu leur position de dissoudre la CR.

Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Département a présenté la procédure de fermeture de la caisse :

Le Grand Conseil devra se prononcer sur l'abrogation de la loi actuelle vraisemblablement dans sa session de décembre 2016. La dissolution de la CR est prévue pour fin 2017.

L'arrêt de la prise en charge des remplacements par la CR est fixé au 31 juillet 2017. Dès le 1er août, les remplacements seront pris en charge par les communes (cercles scolaires) et par l'État pour les établissements du secondaire 2.

Au 31 décembre 2015, la fortune de la CR s'élevait à 1'509'933,42 francs (1/3 appartient aux employés, 2/3 aux employeurs). Les cotisations seront adaptées de manière à arriver à une fortune proche de 0 au 31 juillet 2017. Les nouvelles cotisations seront fixées en novembre 2016.

Pour le personnel actuellement employé par la CR, une reconversion à l'interne ou une retraite anticipée est envisagée.

La suppression de la cotisation dès le 1er août 2017 à la CR a été confirmée par le Conseil d'Etat le 30 novembre 2016 dans ses « nouvelles et dernières propositions » pour sortir du conflit social (grève). Le Conseil d'Etat précise que « les remplacements continueront à être assurés comme par le passé ».

On peut cependant craindre qu'avec la gestion des remplacements par les communes, les conditions de remplacement ne seront pas les mêmes dans tous les cercles scolaires du canton. On pourrait aussi envisager qu'une commune en difficulté financière (et il y en a) ne remplace que les périodes indispensables, etc. Les mêmes qui demandent de tout centraliser pour profiter des synergies trouvaient tout à coup des vertus dans la régionalisation. Il est évident que plusieurs petites caisses coûteront plus cher qu'une seule.

- **COPIL épuisement professionnel :**

Lors de l'ouverture de ce groupe, le 18 septembre 2015, Mme Maire-Hefti avait annoncé que ce sujet la préoccupait et faisait partie des deux les plus importants de sa législature et qu'elle mettrait son énergie à améliorer la situation. En effet, le nombre d'absences de longue durée – dont certains ont pour cause l'épuisement professionnel – continue d'être en augmentation et atteint 80% ! Ce groupe s'est retrouvé à 5 reprises entre le début en 2015 et la dernière réunion du 22 mars 2017.

Patrick Türttschi et Laure Galley y représentent le SSP et ont demandé que tous les collègues soient consultés non seulement lors des groupes d'entretien mais aussi par le biais d'un questionnaire. Le taux de réponse de ce dernier, fin janvier 2016, s'est élevé à 38%, ce qui est considéré comme un taux significatif. Bien sûr, nous pouvons nous interroger quant aux plus de 60% de collègues qui n'ont pas répondu. Les discussions dans ce COPIL se sont déroulées dans un état d'esprit constructif et ont débouché sur un rapport qui montre clairement qu'il y a

surcharge de travail. Le service de Mme Messerli a élaboré une proposition de plan d'action, qui a été expliquée et discutée lors de la dernière séance, fin mars.

Le SSP a jusqu'au 2 mai pour envoyer sa prise de position. Les collègues peuvent consulter le rapport et la proposition de plan d'action sur le site du SSP. Nous attendons leurs retours et nous leur proposons d'en discuter lors de l'AG du 25 avril. En effet, le DEF attend que le SSP choisisse les 3 propositions les plus adéquates pour améliorer la situation, pour chacun des 6 différents axes retenus. Mme Maire-Hefti souhaite ficeler ce plan d'action le 8 mai, avant la fin de la législature. Nous avons bien évidemment d'emblée proposé un allègement de l'indice horaire, mais nous sommes bien conscients que les mesures qui seront les moins coûteuses auront le plus de chance d'être retenues. Nous vous attendons nombreux le 25 avril pour vous entendre à ce sujet !

- **COPIL « Plan d'action pour l'avenir de la formation professionnelle »**
Ce comité de pilotage se réunit environ deux fois par an. Il réunit les milieux patronaux (CNCI, Fédération neuchâteloise des entrepreneurs, etc.) et les syndicats (en l'occurrence le SSP, représenté par la secrétaire régionale en charge de la section enseignement) autour de la cheffe du DEF, de ses chefs de service et des directions des écoles professionnelles. Il effectue le suivi de la mise en œuvre du plan d'action qui vise à développer la formation professionnelle dans le canton de Neuchâtel. Il suit par exemple l'évolution du « marché de l'apprentissage » dans le canton et l'évolution du projet de dualisation des métiers techniques, pour de donner que deux exemples.
- **Conseil cantonal de la formation professionnelle**
Le Conseil cantonal, qui se réunit deux fois par année, suit l'évolution de la formation professionnelle dans le canton. Il est constitué des représentants des milieux de la formation professionnelle (directions d'écoles), des milieux patronaux (CNCI, FNE, etc.) et des syndicats (le SSP, représenté par la secrétaire syndicale en charge de l'enseignement, et Unia), des conseillers communaux en charge de l'éducation, des directeurs d'écoles (CIFOM, CPLN, CPMB, Lycée Jean-Piaget et HE-Arc) et d'institutions neuchâteloises (ex. Les Perce-Neige), etc. Il est informé de la mise en œuvre du plan d'action pour l'avenir de la formation professionnelle, des résultats du rapport « CFC en poche, et ensuite ? » et de tout ce qui touche de près ou de loin à la formation professionnelle (ex. mesures d'assainissement de l'Etat, effets du programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération, etc.). Chaque année après la rentrée scolaire, les directions d'école brossent un bref un panorama de la situation de la formation professionnelle au sein de leur institution.
- **Groupe pénibilité administrative :**
Un nouveau groupe sur la pénibilité administrative démarrera au mois d'avril 2017. Marie Guinand et Yves Tissot y représenteront le SSP.
- **Groupe école-familles :**
Nous avons refusé de participer à ce groupe qui se retrouve environ 1 fois par année avec les associations des parents et Mme Droz Giglio.
- **Commission d'éducation routière :**
Le SSP n'y participe plus.

12. SSP-RN (région Neuchâtel)

Le SSP-RN regroupe les sections neuchâtelaises du SSP (santé, énergie, administration, enseignement, personnel communal, etc.). Marie Guinand et Laure Galley représentent la section enseignement. Par ailleurs, le SSP a droit à 7 représentants à l'assemblée des délégués de la région.

Le SSP participe à la « commission de travail », qui est le cadre de négociation entre les représentants du Conseil d'Etat et ceux des différentes associations du personnel. Le SSP est le syndicat le plus important et donc le plus représenté au sein de cette commission. Parmi les délégués de la section enseignants, y participent notamment: Steeve Lambrigger, Michel Gindrat. Cette commission ne s'est cependant plus réunie depuis septembre 2016, lorsque les syndicats ont rompu les discussions avec le Conseil d'Etat suite au désaccord concernant la politique salariale du Conseil d'Etat. Depuis, le Conseil d'Etat n'a pas cherché renouer le contact avec les syndicats. Les élections cantonales étant passées, le SSP-RN écrira au Conseil d'Etat pour lui rappeler l'existence de la convention liant l'Etat et les syndicats et lui demander de planifier une rencontre.

Lors de l'année écoulée, les discussions au sein du comité RN ont avant tout porté sur la question de la grille salariale de la fonction publique (enseignants et administration cantonale), sur la caisse de pension (Prévoyance.ne) et sur les mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat.

A noter qu'en 2016, au niveau interne, la région a engagé Léa Ziegler à un petit pourcentage (d'abord à 10% puis à 30% dès janvier 2017) afin de compléter l'équipe du secrétariat. Depuis début 2017, elle est en charge, avec Yasmina Produit, de la section santé-social.

13. Assemblée des délégués du SSP au niveau national et comité fédératif de l'enseignement :

Thierry Humbert-Droz et Monique Cosandier, représentent le SSP-RN à l'assemblée des délégués de la fédération. Patrick Bourquin est suppléant.

Laure Galley représente le SSP-EN au comité fédératif de l'enseignement.

14. Organisation:

14.2. Membres :

Notre section comptait 786 membres à mi-avril 2017. Nous avons enregistré au total 140 adhésions depuis avril 2016. La grève des enseignants, en novembre dernier, explique

14.3. Jubilaires:

Comme chaque année, le comité de la section enseignement a invité les jubilaires pour un souper. Cette année, la soirée s'est déroulée à la Ferme Droz-dit-Busset à La Chaux-de-Fonds.

14.4. Présentation des syndicats à la HEP-BEJUNE :

Le 21 septembre 2016, Claude Grimm a présenté le SSP-RN à la HEP-BEJUNE à Bienne devant une bonne vingtaine d'étudiants. Le 6 avril 2017, Odile Rusca et Jean-Philippe Hess se sont rendus à la HEP-BEJUNE à La Chaux-de-Fonds où, dans le cadre d'un cours obligatoire, ils ont présenté le SSP-RN.

14.5 Comité:

Co-présidents : Marie Guinand et Michel Gindrat

Membres: Marie Guinand (cycle 1, La Chaux-de-Fonds)
Michel Gindrat (cycle 3, Le Mail à Neuchâtel; a démissionné du comité à fin 2016)

Laure Galley (cycle 2, Cercle scolaire Val-de-Ruz)
Odile Rusca (cycle 3, enseignement spécialisé, Le Mail)
Jean-Philippe Hess (cycle 3, La Chaux-de-Fonds)
Steeve Lambrigger (cycle 3, La Chaux-de-Fonds ; a démissionné du comité
à fin 2016)
Pierre Monnat (Lycée Blaise Cendrars, La Chaux-de-Fonds)
Yann Queloz (cycle 3, Fleurier)
Sarah Blum : (ESTER, membre passive depuis fin 2015)

La Chaux-de-Fonds, le 12 avril 2017 /CGR